

Haitian Bethel Baptist Church



Welcome to Sanctuary of Peace

Rev Abel Barthelemy Senior Pastor
5708 Preston Highway Louisville, KY 40219

Tel 502 650 1703

Haitian Bethel Baptist Church
5708 Preston Highway Louisville, KY 40219

Tel 5026501703

PROGRAMMATION

CROYANCE ET DECLARATION DE FOI

Haitian Bethel Baptist Church CABARET
5708 Preston Highway Louisville, KY 40219
Tel 502 650 1703

PREAMBULE

Acceptant que les principes soient la base de toute société, ainsi, Dieu après avoir créé l'homme le plaça dans le jardin d'Eden et lui avait communiqué des ordres à suivre. Gén. 1.26-30 ; 2.7-17

Acceptant que Dieu étant l'Ingénieur et l'Architecte de l'arche qu'il avait demandé à Noé de construire. Gén. 6.1-22

Acceptant que l'Eternel a parlé à Moïse et lui a montré le modèle du Tabernacle qu'il lui ordonnait de bâtir. Ex. 5.9 ; 27.19 ; 30.1-6, 17-21

Acceptant que la Sainte Eglise de Jésus-Christ est une institution divine. Actes 20.28 ; Matt.16.18, 19 ; I Pie 5.2

Acceptant comme l'univers, chaque institution doit être gouvernée par des principes votés par ses constituants ou ses membres et doivent être contractés par écrit pour en maintenir un respect perpétuel.

Acceptant que Christ est l'architecte et le Maître constructeur de l'Eglise avait chargé aux apôtres la mission d'établir des principes du fondement et du fonctionnement de son Eglise sous l'inspiration du Saint-Esprit. Matt. 16. 18, 19 ; 18. 15-18

Acceptant que les apôtres à travers leurs enseignements et leurs œuvres rapportés dans le livre des Actes et les épîtres avaient effectivement posés les principes de la fondation et du fonctionnement de l'Eglise. I Co. 3.9-11 ; Eph. 2.20-22

Acceptant que les principes de la fondation du fonctionnement et de l'organisation des Eglises néotestamentaires n'ont pas été formulés de façon systématique mais progressive.

Acceptant que Haitian Bethel Baptist Church est dans toute sa surface géographique, l'Eglise visible de Jésus-Christ.

Acceptant qu'il s'agit de fixer des règlements systématiques qui régissent la vie de Haitian Bethel Baptist Church, conformément à ce qu'enseignent les apôtres.

Nous, membres de Haitian Bethel Baptist Church, établissons et adoptons les articles suivants nouvellement établis, auxquels nous nous soumettons volontairement.

The Haitian Bethel Baptist Church est administrée par un conseil des anciens. Cette église est fondée sur la parole de Dieu et composée de tous les croyants en Christ qui partagent la même confession de foi et son mode d'administration et d'adoration sont :

- Congrégationaliste de par leur système d'administration
- Baptiste de par leur système d'adoration
- Baptiste de par leur déclaration de foi

Haitian Bethel Baptist Church est administrée par le conseil des anciens orientés essentiellement vers l'évangélisation des non-croyants sans discrimination de race et de classe, et l'endoctrinement des croyants en conformité avec le commandement de notre divin Seigneur Jésus-Christ, relate dans le 28^e

chapitre de l'Evangile selon saint Mathieu les versets 19^e et 20^e. L'immeuble habitant cette église ainsi que les meubles utilisés ne sauraient être la propriété privée de personne.

DECLARATION DE FOI

Art 1.

Nous croyons que les saintes écritures ont été données par Dieu lui-même, qu'elles sont divinement inspirées, infaillibles et sans erreur dans les originaux, qu'elles sont autorité suprême en tout ce qui concerne la foi et la conduite du croyant. 2 Tim 3 :16-17 ; 2 Pierre 3 :16 ; Jean 5 :39.

Nous croyons dans la méthode d'interprétation littérale, celle-ci consiste à donner à chaque mot la même signification fondamentale qu'il aurait dans son usage normale, ordinaire et habituelle, que ce soit en parlant, en écrivant ou en pensant.

Nous croyons que l'Interprétation de la bible convient dans la majorité des cas qu'elle met un frein à l'imagination humaine, qu'elle nous délivre de la raison et du mystéisme, et que cette approche ne fait pas table rase des figures de grammaire, des symboles, des allégories et des types.

Nous croyons que si le sens littéral d'un passage est clair et compatible avec le reste de la bible, il n'est pas nécessaire de chercher un autre sens. Quand le contexte indique le contraire, nous devons considérer chaque mot dans son sens propre, ordinaire, littéral et habituel. De plus, nous croyons que pour interpréter convenablement la bible, il faut :

- 1) Être né de nouveau
- 2) Être en total dépendance du Saint-Esprit qui seul peut sonder les profondeurs de Dieu et conduire dans toute la vérité. Jean 16 : 7 - 14 et 1 Cor 2 : 7-16
- 3) Tenir compte du contexte immédiat ou général tout en cherchant à interpréter les écritures par les écritures

Art 2

Nous croyons en la Dité de Jésus-Christ, nous croyons qu'il est le fils de Dieu, qu'il existe d'Eternité en Eternité et qu'il a été conçu du Saint-Esprit, qu'il est né de la vierge marie, qu'il est 100% Dieu et 100% homme dans son humanité.

Nous croyons qu'il est le seul médiateur entre Dieu et les hommes.

Nous croyons qu'il est mort pour nous sur la croix et que sa mort propitiatoire est suffisante pour enlever la culpabilité de l'humanité repentante.

Nous croyons qu'il est ressuscité des morts le 3^e jour, qu'il est monté au ciel, qu'il est assis à la droite du père ou il exerce le ministère d'intercession en faveur de tous les Saints. Jean 14 : 1-3

Nous croyons dans son retour imminent et personnel sur la terre. Jean 1 :1-4, Luc 1 :30-35, Jean 1 :29, 2 Tim 2 :6 ; Rom 3 :25-26, 2 Cor 5 :14, Hébr 10 :5-14, 1 Pierre 2 : 24, 3 :18, 1 Jn 2 :2, 1 Cor 15, Hébr. 4 : 14-16, 1 Jean 2 : 1, 1 Thess. 4 : 13-18, 5 ;9-10.

Art 3

Nous croyons dans l'existence d'un seul Dieu créateur, révélé en trois personnes distinctes : Père, Fils, saint-Esprit Math 3 : 16-17 ; elles sont de même essence (essence d'égalité) mais subordonnées l'une à l'autre (subordination administrative).

Art 4

Nous croyons que l'homme créé par Dieu et à son image est déchu à cause de sa désobéissance, qu'il est incapable de sauver lui-même et en tant que pécheur il ne peut être sauvé que par la grâce et par le moyen de la foi en Jésus-Christ. Eph. 2 :8

Art 5

Nous croyons que l'église est l'assemblée de ceux qui sont sauvés par la foi en Jésus-Christ, qui sont régénérés par le Saint-Esprit et qui marche en nouveauté de vie.

Art 6

Nous croyons en la personnalité du Saint-Esprit dont son ministère est de glorifier le Seigneur Jésus-Christ, de convaincre le monde du péché, de régénérer le croyant d'habiter en lui, de le sanctifier par la vérité et de travailler pour le Seigneur Jésus-Christ.

Art 7

Nous croyons à la résurrection corporelle de tous les morts, les croyants et pour la félicité éternelle avec le Seigneur Jésus et les impies pour le jugement ayant pour corollaire la condamnation éternelle.

Art 8

Nous croyons aux ordonnances : le baptême par immersion et la sainte cène comme les a recommandé le Seigneur Jésus.

Art 9

En vertu de notre confession de foi, nous nous engageons à pratiquer sans aucune omission toutes les doctrines du nouveau testament en rejetant avec toutes nos forces « l'Œcuménisme et les doctrines des différents sexes ».

TITRE I.

DE LA BASE DOCTRINALE

Article 1. Nous croyons que les Ecrits de l'Ancien et du Nouveau Testament sont verbalement et pleinement inspirés de Dieu ; qu'ils sont sans erreurs dans les manuscrits originaux, et qu'ils font seule autorité en matière de foi et de vie. II Tim. 3 :16, 17 ; II Pie 1 : 20, 21.

Article 2 Nous croyons en un seul Dieu, existant de toute éternité en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit, également omniscient, omnipotent, omniprésent et immuable. Ecl. 12.3 ; Matt. 28.19 ; II Co. 13.13

Article 3. Nous croyons que Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie, et qu'il est vrai Dieu et vrai homme. Luc 1 :35 ; Gal. 4.4

Article 4. Nous croyons que l'homme a été créé à l'image et selon la ressemblance de Dieu ; qu'il a été tombé dans le péché et qu'il est devenu un être dépravé, en conséquence la mort physique et la mort spirituelle qui est la séparation d'avec Dieu en résultent ; et que tous les hommes nés d'Adam héritent une nature pécheresse, et dans le cas de ceux qui atteignent la responsabilité morale, deviennent pécheurs en pensée, en parole et en action. Gen. 1.26 ; Ps 51.7 Rom 5.12 ; Eph. 2.1, 2.

Article 5. Nous croyons que Jésus-Christ est mort en victime expiatoire et propitiatoire pour les pécheurs ; et que ceux qui croient en lui sont déclarés justes sur la base de son sang effusé à la croix du calvaire. I Co. 15.3, 4 ; I Pierre 1.18, 19.

Article 6. Nous croyons que notre Seigneur Jésus-Christ est ressuscité corporellement des morts, qu'il est monté au ciel, qu'il intercède pour nous en tant que souverain sacrificateur et avocat. I Co. 15. 3, 4 ; Apoc. 1. 18.

Article 7. Nous croyons que tous ceux qui reçoivent notre Seigneur Jésus-Christ par la foi sont régénérés par le Saint-Esprit ; qu'ils sont baptisés et scellés du Saint-Esprit et seront gardés jusqu'au jour de la rédemption finale. Jean 1.12 ; 5.24 ; Rom 8.1 ; I Co. 1. 8, 9.

Article 8. Nous croyons que Jésus-Christ a institué la sainte cène en commémoration de sa mort jusqu'à son retour. Nous croyons que le baptême d'eau par immersion est un témoignage public symbolisant l'union du croyant avec Christ dans sa mort, son ensevelissement et sa résurrection. Matt. 26.26 – 29 ; I Cor 11.17 – 28 ; Rom 6.3 – 5.

Article 9. Nous croyons au retour personnel et imminent de notre Seigneur dans les airs pour ses saints et au retour personnel, visible et glorieux de Christ sur la terre avec ses saints. Nous croyons aussi qu'entre ces événements les sept dernières années des soixante-dix semaines de Daniel, s'accompliront, ainsi durant les trois dernières années et demie, " La grande tribulation atteindra son apogée avec la bataille d'Hamarguédon ". Dan. 9.19 ; I Thés. 2.19 ; 3.13 ; Apo. 3.10.

Article 10. Nous croyons en la résurrection corporelle des justes pour le bonheur éternel et des injustes pour la punition éternelle dans l'étang de feu et de soufre. Dan. 12.2 ; Apoc. 20.6, 15

Article 11. Nous croyons que Satan est un ange déchu, qu'il est le dieu de ce siècle, adversaire de Christ et de son Eglise et que sa destinée est la punition éternelle dans l'étang de feu et de soufre. Matt. 25.41 ; Apoc. 20.10.

Article 12. Nous croyons que les dons spirituels de signe étaient seulement pour la période apostolique de l'église, qu'ils ne sont plus effectifs aujourd'hui. 2 Co. 12.7-10

TITRE II.

DE LA PRESENTATION

Article 13. A été fondée aux Etats-unis, à la 5708 Preston Highway Louisville, KY 40219 , une congrégation chrétienne et évangélique dénommée HAITIAN BETHEL BAPTIST CHURCH, en date du par le Révérend Pasteur Abel BARTHELEMY supporté par des frères haïtiens en vue de louer et glorifier le Seigneur Jésus-Christ dans leur langage maternel pour leur édification commune.

Article 14 Le siège social de Haitian Bethel Baptist Church est à la 5708 Preston Highway Louisville, KY 40219, Tel 5026501703 et peut-être transféré suite à une décision prise par l'assemblée des membres dans sa majorité, soit 2/3.

Article 15 The Haitian Bethel Baptist Church travaille dans sa sphère géographique et ailleurs et peut durer jusqu'à l'enlèvement de l'Eglise au retour de Jésus-Christ dans les airs. (I Thés. 4.15-17)

Article 16 The Haitian Bethel Baptist Church est une assemblée de croyants évangéliques et existe dans le but de :

1. Edifier et Affermir ses fidèles par : (Actes 2.41-42 ; I Thés. 3.2, 3)
 - a. La dispensation adroite de la parole de Dieu.
 - b. Les cultes d'adoration
2. Proclamer l'évangile du salut aux païens exprimé par le sang versé de notre Seigneur Jésus-Christ sur le bois du calvaire. (Matt. 28. 19, 20 ; Rom. 1. 16 ; Actes 1.8)
3. Exalter et glorifier Dieu en temps et hors de temps par : (Col. 3.16 ; Eph. 5. 19, 20 ; Ac. 2.46, 47)
 - a. La promotion d'une pieuse adoration.
 - b. La défense de la foi transmise une fois pour toute jusqu'au retour de Jésus-Christ
4. Promouvoir la croissance spirituelle, fonctionnelle et numérique en son sein ainsi que l'amour fraternel et l'unité entre tous ses fidèles. (Jean 13.34, 35 ; Eph. 4. 1-3 ; Phil. 1.9-11)
5. Participer au développement de son milieu géographique et offrir sa collaboration à d'autres Eglises sœurs en cherchant l'intérêt des autres. (II Co. 8.1-4 ; Phil. 2.2-15)

Article 17 The Haitian Bethel Baptist Church est une institution Socio-Spirituelle. Elle est affiliée à la mission reconnue d'utilité publique par le Gouvernement Américain.

Article 18 The Haitian Bethel Baptist Church en tant qu'une institution autonome se réserve le droit de s'associer à n'importe quelle autre organisation évangélique nationale ou internationale s'engageant dans des activités ecclésiastiques ou para-ecclésiastiques de nature à propager l'évangile et/ou à soulager les nécessiteux.

DE L'ORGANISATION

Article 19. The Haitian Bethel Baptist Church a une base biblique et adopte le modèle d'organisation des Eglises de la période apostolique du Nouveau Testament. Matt. 18. 15-18 ; Eph. 2. 20.

CHAPITRE I

DES PRINCIPAUX ORGANES DE Haitian Bethel Baptist Church

Article 20

- A. Assemblée des membres
- B. Conférence des leaders
- C. Corps des diacres
- D. Corps des pasteurs

- E. Comité administratif
- F. Conseil exécutif

Weekly Programmes

Sunday School : 9:45 – 10:45 am

Sunday Worship : 10:45 am – 12:00 pm

Wednesday : Bible Study – 7:00 – 8:00 pm

Friday : House to House Discipleship – 7:00 pm

Saturday : Prayer and Fasting - 10:00am- 12:00pm

PRAY FOR THE FOLLOWING THIS WEEK:

- Rev Abel Barthelemy and family
- Bethlehem Baptist Church
- The Growth of Haitian Church Worship Service.
- The Unserved in our community and around the world.
- Pray for Haitian people in our community.
- The Holy Spirit to take over our Neighborhood.
- And the spread of the Good News in United States and the World at large.

